
Présidence : États Unis d'Amérique**966^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 27 janvier 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 15
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 15

2. Présidente : M^{me} C. Austrian

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du Forum durant la pandémie de Covid-19 conformément aux dispositions du document FSC.GAL/2/21 OSCE+.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/25/21) (FSC.DEL/25/21/Add.1), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/30/21/Rev.1), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni (FSC.DEL/28/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie (annexe 1)
- b) *Exercice militaire hivernal conjoint de 2021 devant être mené par l'Azerbaïdjan et la Turquie du 1^{er} au 12 février 2021* : Arménie (annexe 2) (FSC.DEL/31/21), Azerbaïdjan, Turquie (FSC.DEL/32/21 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : PRÉSENCE AVANCÉE
RENFORCÉE

- *Exposé présenté par M^{me} B. San, Directrice des opérations de l'OTAN*
- *Exposé présenté par M. M. Murphy, Secrétaire d'État adjoint aux affaires européennes et eurasiennes, Département d'État des États-Unis*
- *Exposé présenté par le Colonel G. Trohel, Ministère français de la Défense*
- *Exposé présenté par M^{me} A. Tyskiewicz, Directrice adjointe du Département Politique de sécurité, Ministère polonais des affaires étrangères*
- *Exposé présenté par M. K. Aleksa, Directeur des relations et des opérations internationales, Ministère lituanien de la défense*

Présidente, M^{me} B. San (FSC.DEL/21/21 OSCE+), M. M. Murphy (FSC.DEL/19/21 OSCE+), Colonel G. Trohel (FSC.DEL/20/21 OSCE+) (FSC.DEL/20/21/Add.1 OSCE+), M^{me} A. Tyskiewicz (FSC.DEL/23/21 OSCE+), M. K. Aleksa (FSC.DEL/24/21 OSCE+), Albanie (annexe 3), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/29/21/Rev.1), France (annexe 4), Royaume-Uni (FSC.DEL/27/21 OSCE+), Lettonie, Canada, Slovénie (FSC.DEL/16/21 OSCE+), Allemagne (annexe 5), Danemark, Biélorussie (FSC.DEL/22/21 OSCE+), Roumanie (annexe 6), Turquie (FSC.DEL/32/21 OSCE+), Norvège (annexe 7), Géorgie (FSC.DEL/33/21 OSCE+), Monténégro, Bulgarie (annexe 8), Fédération de Russie (annexe 9), Ukraine (FSC.DEL/26/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Nomination de M^{me} S. Jasinskiene (Lituanie) au poste de coordinatrice du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021 : Présidente*
- b) *Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, prévu les 9 et 10 février 2021 : Présidente, Royaume-Uni*
- c) *Lettre et projet de contribution de l'OSCE à l'Examen d'ensemble 2020–2021 de l'état de l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (FSC.DEL/15/21) : Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie), Espagne*
- d) *Questions de protocole : Biélorussie, Présidente, Représentant du Centre de prévention des conflits*
- e) *Présentation d'un projet extra-budgétaire sur le programme d'apprentissage en ligne du FCS : Présidente, Représentant du Centre de prévention des*

conflits, Suisse (également au nom de la Finlande et du Liechtenstein) (annexe 10), Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne (Suède) (également au nom du Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Suisse), du Coordonnateur du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Albanie), du Coordinateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie), du Coordinateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Autriche), et du Président du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 11)

- f) *Rapport sur la 89^e réunion du Groupe des communications de l'OSCE tenue le 16 décembre 2020 (FSC.GAL/144/20) : Représentant du Centre de prévention des conflits*

Le FCS a noté que l'Échange global d'informations militaires aura lieu le 29 avril 2021 et l'échange annuel d'informations militaires le 15 décembre 2021.

- g) *Demande visant à assurer la neutralité des documents officiels de l'OSCE quant au statut du Kosovo : Serbie (annexe 12)*
- h) *Demande d'assistance pour renforcer la capacité des autorités nationales azerbaïdjanaises à prévenir et combattre les risques liés aux engins explosifs : Azerbaïdjan (annexe 13)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 3 février 2021, à 10 heures, par visioconférence



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

La Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine signale que le régime de cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine est généralement respecté, mais que les forces armées ukrainiennes continuent de bombarder des zones d'habitation dans le Donbass. Les forces de sécurité ukrainiennes ont ouvert le feu et se sont livrées sans relâche à des actes de sabotage, même pendant les vacances du Nouvel An. Les localités de Horlivka, Staromykhailivka, Kominternove, Leninske et Sakhanka, dans la région de Donetsk, ont fait partie de celles qui ont été les plus touchées.

Les mesures supplémentaires visant à renforcer le régime de cessez-le-feu qui ont été convenues au sein du Groupe de contact trilatéral en juillet de l'année dernière ont été considérablement déformées et désavouées par le Gouvernement ukrainien. L'Ukraine évite résolument de vérifier les violations du régime de cessez-le-feu en consultation avec les parties impliquées dans l'affrontement armé. Dans ce contexte, les propos tenus par M. Ruslan Khomchak, commandant en chef des Forces armées ukrainiennes, lors d'un entretien qu'il a accordé à *Obozrevatel* le 30 décembre 2020, selon lesquels l'armée ukrainienne dans le Donbass ne devrait pas rester cantonnée dans des tranchées mais plutôt « être en mouvement » afin de ramener l'ensemble du territoire du Donbass sous le contrôle du gouvernement, tournent en dérision les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique. Il est clair que l'Ukraine n'exclut pas un scénario impliquant le recours à la force pour « régler » le conflit interne ukrainien.

Le Gouvernement ukrainien continue d'insister sur l'inefficacité présumée de l'Ensemble de mesures de Minsk et la nécessité de le réviser. Vers la fin de l'année dernière, le Président Volodymyr Zelenskyy a déclaré dans un entretien accordé à *Focus* le 25 décembre 2020 qu'il se retirerait personnellement des accords de Minsk. Le dirigeant ukrainien n'a pas non plus caché que l'Ukraine avait besoin de ces accords « uniquement pour maintenir des sanctions antirusse ». Il s'avère que ce n'est pas l'« établissement de la paix et de la stabilité » dans le pays qui est d'une importance capitale pour le gouvernement ukrainien, mais l'exploitation flagrante du problème posé par la « nature non résolue du conflit » et la création d'une « apparence » de travail actif pour faire avancer un règlement du conflit au Donbass. Nous demandons à l'Ukraine de cesser de faire de la démagogie et de

commencer à appliquer effectivement l'Ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk de manière complète et systématique.

En ce qui concerne les commentaires provocateurs de la délégation ukrainienne, je tiens à citer les propos du Président russe, Vladimir Poutine, à ce sujet : « Nous, la Russie, avons toujours soutenu le Donbass et continuerons à le faire. Nous renforcerons même notre appui à cette région, notamment en soutenant la production et en réglant les problèmes sociaux et infrastructurels. »

Madame la Présidente,

Il est décevant de constater que, contrairement aux déclarations bruyantes que nous avons entendues aujourd'hui sur la nécessité de mettre fin d'urgence au conflit en Ukraine, les « conseillers » occidentaux du Gouvernement ukrainien continuent d'encourager ses actions et sa rhétorique belliqueuses, de financer et de former l'armée ukrainienne et de la doter d'équipements militaires. Des exercices d'entraînement à grande échelle avec des partenaires occidentaux sont prévus par le Gouvernement ukrainien cette année. Par exemple, la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) examine actuellement un projet de loi permettant aux militaires étrangers de participer à des exercices conjoints en Ukraine en 2021, pour lesquels le Ministère de la défense prévoit d'allouer plus de 38 millions de hryvnias sur son budget.

Les livraisons de matériel militaire étranger à un pays déchiré par le conflit se poursuivent sans relâche. La veille, l'ambassade des États-Unis à Kiev avait signalé le transfert de plus d'une centaine de pièces d'équipement militaire, soit 20 nouveaux véhicules militaires Humvee pour les forces terrestres et les forces d'opérations spéciales et 84 bateaux pour la marine. Nous tenons à souligner que les États participants qui fournissent une assistance militaro-technique sous quelque forme que ce soit au Gouvernement ukrainien partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes civiles et de la poursuite des destructions dans le Donbass.

Il convient de noter que le Gouvernement ukrainien achète une partie des armes aux États-Unis d'Amérique et à d'autres pays occidentaux à ses propres frais et au détriment des besoins sociaux et autres besoins urgents des citoyens ukrainiens. En d'autres termes, la militarisation de l'Ukraine se déroule conformément aux intérêts des pays occidentaux et en utilisant l'argent des contribuables ukrainiens. Le recul catastrophique du soutien public aux dirigeants de Kiev et du parti au pouvoir montre que la confiance du peuple ukrainien dans ce qu'il considère, logiquement, comme des aspirations belliqueuses de la part de l'élite politique est inexorablement épuisée. Il serait donc très intéressant d'entendre l'avis du représentant ukrainien sur ce que les habitants de Donbass sont censés ressentir face à la ligne suivie par Kiev dans le contexte de l'opération militaire que le Gouvernement ukrainien mène contre eux depuis environ sept ans.

En sa qualité de comédienne du processus de paix, la Russie souligne que toute prolongation de la violence dans l'est de l'Ukraine est inacceptable. Le Gouvernement ukrainien devrait immédiatement mettre fin à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer du territoire ukrainien du matériel militaire et des mercenaires étrangers. Toutes les obligations contractées par l'Ukraine au titre des accords de

Minsk, ainsi que les instructions du sommet de Paris en « format Normandie », doivent être respectées.

Il est temps que le Gouvernement ukrainien renonce à son « habillage politique » et que ses « conseillers » occidentaux cessent d'encourager ses tentatives de faire croire que le conflit est plutôt externe qu'interne afin de continuer à accuser sans fondement la Russie – garante du règlement du conflit – de « saper » les efforts de paix. Nous affirmons que la poursuite de cette politique fait dérailler le processus de paix. L'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 doit être pleinement mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Lougansk et de Donetsk. La Fédération de Russie est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter ce processus.

Pour conclure, je tiens à m'exprimer brièvement sur les références à la Crimée dans les déclarations de nos collègues. Nous leur suggérons de se familiariser avec nos déclarations précédentes. Nous n'avons aucune intention de discuter de cette question, que nous considérons comme définitivement close.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,

Le 17 janvier, le Ministère turc de la défense a annoncé sur son site Web officiel la tenue de l'exercice militaire conjoint turco-azerbaïdjanais « Winter 2021 » dans la province de Kars du 1^{er} au 12 février. Cette annonce a été suivie de la diffusion par le Ministère azerbaïdjanais de la défense d'informations concernant le départ pour la Turquie du personnel et du matériel militaires des forces armées combinées azerbaïdjanaises du Nakhitchevan devant participer à cet exercice.

Selon les médias turcs, l'exercice prévu, qui devrait être l'un des plus grands exercices militaires hivernaux des dernières années, viserait notamment à améliorer la coopération et la coordination lors d'opérations militaires conjointes et à tester les capacités de combat dans des conditions météorologiques extrêmes. Des divisions blindées, de l'artillerie lourde, des équipes de tireurs d'élite, des hélicoptères et des forces spéciales devraient y participer.

Lors de la dernière séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), nous avons attiré l'attention des États participants sur cet exercice. En réponse à notre demande, la délégation turque à Vienne a insisté sur le fait que l'exercice n'avait pas été notifié conformément au Document de Vienne en raison de la faible importance des effectifs et des équipements militaires qui y seront engagés. Nous avons en outre été informés que la Turquie fournissait « de bonne foi » des informations sur les exercices militaires par les canaux officiels. Or, comme je l'ai déjà dit, l'annonce officielle ne mentionnait que les dates auxquelles les manœuvres devaient avoir lieu.

Madame la Présidente,

Nous voudrions également attirer l'attention du Forum sur contenu hautement provocateur et hostile envers l'Arménie des informations officielles fournies par le Ministère turc de la défense, en particulier les mentions concernant la prétendue « grande victoire remportée sur l'armée arménienne au Karabakh » et les assurances que la Turquie travaillera avec l'Azerbaïdjan comme « un cœur et un poing ».

Dans les déclarations qu'elle a faites lors des séances du FCS et du Conseil permanent la semaine dernière, la délégation arménienne a fait part des préoccupations que lui inspiraient cet exercice, soulignant que la conduite de manœuvres militaires manifestement offensives à 50 kilomètres de la frontière arménienne par deux États participants de l'OSCE qui, il y a quelques mois, ont ouvertement mené une guerre brutale contre l'Artsakh et l'Arménie, parlait d'elle-même. Étant donné que l'exercice militaire sera accueilli par la Turquie, nous demandons une fois de plus à ce pays, dans un souci de transparence, de fournir des informations détaillées sur les paramètres de cet exercice.

Une fois de plus, nous demandons à la Turquie et à l'Azerbaïdjan de s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber la méfiance et l'animosité et de diminuer encore les perspectives de paix et de stabilité dans la région. En outre, nous appelons les États participants à réagir à ce comportement provocateur de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, notamment en faisant pression sur ces deux pays, y compris par le biais d'arrangements bilatéraux et multilatéraux, pour qu'ils agissent de manière responsable, abandonnent leur politique chauvine et honorent les engagements qu'ils ont pris d'instaurer la confiance et des relations de bon voisinage.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Merci, Madame la Présidente.

Distingués intervenants,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je félicite la Présidence américaine du FCS d'avoir proposé ce sujet de discussion. Je tiens à remercier tous les intervenants principaux qui nous ont fait part aujourd'hui de leurs points de vue et de leur expérience.

L'OSCE est une instance inclusive qui compte un grand nombre de membres. Il faut donc s'attendre à des positions divergentes sur de nombreux sujets.

Mais cette Organisation, et le FCS en particulier, a pour mission de rectifier les perceptions erronées, de renforcer la compréhension et la confiance et d'aider à prévenir les conflits.

Une discussion sur la présence avancée renforcée y a donc logiquement sa place.

Elle donne aux participants des groupements tactiques, et aux autres Alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'occasion d'expliquer l'objectif du déploiement. Elle permet à ceux qui pensent différemment d'en connaître la finalité et d'y répondre. Nous avons bien besoin de ce dialogue et j'espère qu'il aura lieu.

Chers collègues,

L'Albanie est fière de contribuer à la présence avancée et démontre ainsi son engagement constant et inébranlable envers l'Alliance dans le cadre du groupement tactique dirigé par le Canada en Lettonie. Nous fournissons une « capacité de niche » d'ingénieurs spécialisés dans la neutralisation des explosifs et munitions. Au total, 161 Albanais y ont contribué ces dernières années.

Aujourd'hui, comme tous les Alliés, je tiens à préciser les points suivants.

La présence avancée renforcée est purement défensive. Elle est là pour dissuader toute agression armée, pour mieux protéger le territoire de l'Alliance le long du flanc oriental de l'OTAN en cas d'offensive de ce type, et pour préserver la paix.

Elle n'est pas là pour affronter d'autres États et ne présente aucun risque pour ceux qui n'en font pas partie, même si cette thèse, ou celle du prétendu « encerclement » de l'OTAN, est incorrectement diffusée dans les médias.

La présence avancée renforcée est une réponse proportionnée aux événements qui se sont produits dans notre région avant et après le Sommet de Varsovie de 2016. Elle est une expression tangible de la solidarité, de la détermination et de la capacité de l'OTAN à défendre ses Alliés. Elle garantit que nous pouvons respecter les engagements de l'Alliance, à savoir la défense collective, dans un contexte de sécurité régionale en évolution.

Mais la présence est bien plus qu'une expression symbolique de notre unité. En effet, ces forces multinationales sont prêtes au combat car c'est le seul moyen pour elles d'être une force de dissuasion et de défense crédible. Et c'est le seul moyen d'intensifier les exercices d'entraînement et de renforcer la coopération entre Alliés, souvent dans des conditions auxquelles nombre d'entre eux ne sont pas habitués, souvent avec de nouveaux équipements, ce qui permet d'améliorer notre interopérabilité et notre cohésion.

Chers collègues,

La présence avancée renforcée n'a rien à cacher. Que ce soit à Bruxelles ou dans nos capitales, nous continuerons à faire tout notre possible pour être transparents sur cette initiative.

Avec un total de 4 500 soldats répartis dans quatre pays, la présence est bien en deçà de ce que l'on peut raisonnablement définir comme « d'importantes forces de combat ».

Et si l'on regarde au-delà de la frontière, à l'est des zones où sont déployées les troupes de la présence avancée renforcée, celle-ci est beaucoup plus petite que les formations qui se rassemblent en masse et s'entraînent régulièrement de l'autre côté.

La présence est, et restera, ouverte aux questions liées à la maîtrise des armements et aux mesures de confiance et de sécurité découlant du Document de Vienne et du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, selon le cas, ainsi qu'aux accords bilatéraux, bien entendu.

Nous tenons à ce que la mission de la présence soit bien comprise par tous afin qu'elle ne nuise pas à la confiance. La discussion d'aujourd'hui est une étape bienvenue à cet égard.

Je tiens donc à remercier une fois de plus les États-Unis d'Amérique et les orateurs qui sont déjà intervenus, et j'attends avec intérêt les interventions des autres.

Merci.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Madame la Présidente,
Chers Collègues,

La France soutient pleinement la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Nous souhaiterions néanmoins ajouter quelques éléments à titre national.

La France se réjouit d'accueillir M^{me} San, M. Murphy, M^{me} Tyszkiewicz, et le Dr. Aleksa, au Dialogue de sécurité de ce jour et les remercie chaleureusement pour leurs présentations de qualité.

Nous souhaitons aussi saluer le colonel Guillaume Trohel qui nous a fait part de son expérience opérationnelle à la suite de son commandement du contingent français déployé en Estonie d'août à décembre 2019 au sein du dispositif de présence avancée renforcée de l'Otan-eFP (enhanced Forward Presence).

Nous sommes convaincus des bénéfices de l'échange d'expériences et espérons que les débats à venir sauront en tirer le plus grand profit.

Lors des sommets de l'OTAN de Newport en 2014 et de Varsovie en 2016, les Nations membres de l'OTAN ont décidé de renforcer la posture de défense et de dissuasion de l'Alliance compte tenu du nouveau contexte sécuritaire. À cet égard, la France contribue directement à l'activité militaire de l'Alliance au titre de la présence dans les pays baltes, à travers les missions eFP.

Engagée depuis mars 2017 en Estonie puis en Lituanie, la France a continuellement adapté sa présence en redéployant son dispositif. En 2020, elle a poursuivi son engagement au sein de l'eFP malgré ses forts engagements opérationnels et le contexte de la pandémie COVID-19, en déployant de nouveau une compagnie en Lituanie. La visite des Présidents français et lituaniens le 29 septembre dernier au camp de Rukla a mis à l'honneur leur action.

Le 8 décembre 2020, une cérémonie dans ce même camp a permis aux militaires français du sous groupement tactique LYNX de marquer officiellement la fin de leur mission en Lituanie.

À compter de mars 2021, la France sera de nouveau engagée au sein de l'eFP mais selon des modalités différentes : un sous groupement tactique interarmes équipé de chars Leclerc et placé sous commandement britannique sera déployé en Estonie pour une durée d'un an.

Madame la Présidente, en engageant des moyens de haut niveau et en maintenant une activité opérationnelle régulière dans la région, la France montre qu'elle reste impliquée dans les mesures d'assurance sur le flanc est-européen, pour la protection et la sécurité de la population.

S'inscrivant, dans une logique préventive et défensive, l'objectif de cette mission est avant tout dissuasif. Les activités militaires planifiées n'ont pas de visées agressives et témoignent de notre solidarité et de notre détermination envers nos Alliés baltes, contribuant ainsi à renforcer la sécurité et la stabilité sur le continent européen au bénéfice de tous.

Je vous remercie et vous prie Madame la Présidente, d'annexer cette déclaration au journal du jour.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Madame la Présidente,
Chers collègues,

L'Allemagne soutient la déclaration de l'Union européenne. Étant l'une des quatre nations-cadres de la présence avancée renforcée de l'OTAN dans les pays baltes et en Pologne, question qui fait l'objet du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, elle souhaite faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Je tiens moi aussi à remercier la Présidence du FCS, les États-Unis, d'avoir inscrit cette question importante et complexe à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Le Dialogue du FCS devrait se focaliser sur les questions concernant notre sécurité commune. À notre avis, un échange franc de points de vue sur la situation en matière de sécurité est essentiel pour mieux comprendre les préoccupations de nos partenaires à ce sujet.

J'espère donc que notre dialogue d'aujourd'hui contribuera à éliminer les éventuelles idées fausses et à accroître la transparence et la compréhension mutuelle.

Les événements de 2014 – l'occupation de la Crimée et le conflit du Donbass – ont sérieusement ébranlé l'ordre de sécurité européen et donc le consensus de base au sein de l'OSCE. Nous travaillons avec la France pour surmonter cette crise et, de fait, nous en discutons régulièrement au sein du Conseil permanent et ici même au sein du FCS.

Les événements de 2014 nous ont également incités à manifester de façon visible au sein de l'OTAN notre détermination à défendre ensemble l'Alliance.

Je répète qu'il s'agit d'une question de défense. Les mesures que nous avons adoptées en tant que membre de l'OTAN ne justifient en aucun cas une escalade militaire. Cela est absolument évident si l'on considère l'ampleur de cet engagement.

En février 2017, l'Allemagne a pris le commandement du bataillon multinational stationné à Rukla (Lituanie), dont elle fournit une très grande partie des effectifs, soit environ 550 soldats par rotation. Nous souhaitons ainsi, avec l'Alliance et à l'invitation de nos

partenaires et amis lituaniens, apporter notre contribution à la sécurité et à la stabilité de la région.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la présence avancée renforcée et celle-ci ne devrait pas être considérée comme un obstacle à l'intensification de notre collaboration au sein du FSC. Des mesures de confiance sont encore possibles et nécessaires. J'appelle donc nos collègues russes à mettre de côté leurs préoccupations et à rendre possible la modernisation du Document de Vienne. L'Allemagne et 44 autres États participants sont disposés à le faire.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

Madame la Présidente,

Bien que nous souscrivions pleinement à la déclaration de l'UE, permettez-moi de faire quelques brèves remarques à titre national.

Je tiens tout d'abord remercier la Présidence du FCS d'avoir programmé ces discussions. En effet, nous sommes ici au bon endroit et au bon moment pour chercher à dissiper, dans un souci de transparence et d'ouverture totales, tout soupçon, malentendu ou erreur d'interprétation concernant la présence avancée de l'OTAN.

Ceux qui ont pris la parole avant moi, qu'il s'agisse d'experts ou de représentants de pays de l'OTAN, ont mis en lumière avec les meilleurs arguments la nature défensive de la présence avancée. Je vais donc essayer de ne pas répéter ce qu'ils ont dit.

Mais je voudrais souligner certains aspects qui sont très importants du point de vue de la Roumanie.

La mise en place d'une présence avancée de l'OTAN sur le flanc oriental a été une réponse légitime et proportionnée à la grave détérioration de la situation en matière de sécurité dans le voisinage immédiat de l'Alliance, en particulier après l'annexion illégale et illégitime de la Crimée en 2014, suivie par la forte militarisation de la péninsule. Il ne fait aucun doute que ces développements ont eu des effets profonds sur la situation en matière de sécurité dans la région de la mer Noire et sont donc naturellement préoccupants pour la Roumanie.

Afin de renforcer la défense de la partie sud-est du flanc oriental de l'OTAN, les Alliés ont décidé, lors du sommet de Varsovie de 2016, de mettre en place une présence avancée adaptée, couvrant la région de la mer Noire et complétant la présence avancée renforcée dans le nord-est. Ces deux composantes sont liées et doivent être envisagées selon la même logique. La Roumanie contribue à la mise en œuvre de chacune d'entre elles.

Nous remercions tous les Alliés qui soutiennent nos efforts. La présence avancée est destinée à améliorer notre interopérabilité et notre état de préparation, non seulement dans la

région, mais aussi dans l'ensemble de l'Alliance. Elle démontre la solidarité des Alliés et la force du lien transatlantique.

L'opinion publique roumaine soutient pleinement cette présence de l'OTAN, qui n'a pas pour but de menacer qui que ce soit et qui est pleinement conforme aux engagements et obligations internationaux de l'OTAN et de tous les Alliés. Son objectif est de prévenir les conflits, de protéger les pays Alliés au sein de l'OTAN et de préserver la paix.

Merci, Madame la Présidente.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Madame la Présidente,

La Norvège souscrit pleinement à la déclaration que vient de faire l'Union européenne. Je voudrais cependant faire part de quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Tout d'abord, nous félicitons nous aussi la Présidente d'avoir choisi ce sujet pour le premier Dialogue de sécurité de 2021. Nous pensons que c'est par le dialogue et la discussion qu'il convient d'examiner les opinions divergentes, qu'il s'agisse de la politique de sécurité ou d'autres domaines.

Nous remercions les orateurs pour leurs contributions judicieuses et intéressantes, qui éclaireront certainement nos futures discussions au sein du FCS.

Comme cela a déjà été dit aujourd'hui, la Norvège participe au bataillon commandé par l'Allemagne en Lituanie, auquel nous détachons par rotation une compagnie mécanisée depuis 2017, dans le cadre de la présence avancée renforcée.

Cette présence est une mesure défensive destinée à rassurer qui souligne la volonté de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en matière de défense collective. La défense collective est cruciale pour un petit pays comme la Norvège et constitue un élément fondamental de notre structure de défense.

Grâce à notre participation à la présence avancée renforcée, nos soldats bénéficient de formations et d'exercices organisés avec d'autres partenaires de l'Alliance. En outre, nous renforçons la coopération et, surtout, nous augmentons l'interopérabilité de nos forces.

Madame la Présidente,

L'ouverture et la transparence sont des éléments importants dans toutes les opérations internationales de la Norvège, et les intentions et les raisons qui motivent notre participation ne devraient pas inquiéter d'autres États parties. Et nous savons bien que ce n'est pas le cas.

Le dialogue et les échanges de vues tels que ceux que nous menons aujourd'hui renforcent la transparence militaire et contribuent à dissiper les malentendus.

Le Document de Vienne est un outil qui peut notamment servir à tirer au clair et à atténuer les préoccupations qu'un État partie pourrait avoir, et une mise à jour du texte actuel de ce document pourrait même en accroître l'utilité à cet égard. Dans ce contexte, nous rappelons la déclaration commune que 45 États participants ont faite à l'occasion du trentième anniversaire du Document de Vienne lors du dernier Conseil ministériel à Tirana. Nous sommes très favorables à la tenue de discussions sur les mesures proposées pour améliorer la mise en œuvre du Document de Vienne. Celui-ci joue un rôle essentiel dans la promotion de la transparence militaire et de la stabilité politique dans l'espace de l'OSCE.

La Norvège remercie une fois de plus la Présidente d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour. Nous continuerons à faire montre de prévisibilité dans notre politique de sécurité et de défense et de transparence en ce qui concerne nos activités.

Je vous remercie.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

Madame la Présidente,
Chers collègues,

La Bulgarie s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaiterais ajouter quelques remarques au nom de mon pays et en tant que représentant d'un État riverain de la mer Noire.

Nous nous félicitons que la Présidence américaine du FCS ait pris l'initiative d'inscrire la présence avancée de l'OTAN à l'ordre du jour. Nous remercions également les intervenants pour leurs contributions très intéressantes et instructives. Nous pensons que le dialogue d'aujourd'hui sur la sécurité est essentiel pour promouvoir la transparence, la compréhension et la confiance. Nous sommes certains qu'il permettra de dissiper les préoccupations et les perceptions erronées en matière de sécurité.

Madame la Présidente,

Nous avons déclaré que le principal problème rencontré dans la zone euro-atlantique est celui de l'érosion des engagements pris à l'égard des principes d'indépendance, de souveraineté, d'intégrité territoriale et de respect des frontières internationalement reconnues. À cet égard, les mesures prises par la Russie contre la Géorgie et l'Ukraine ainsi que l'annexion illégale de la Crimée nous préoccupent beaucoup, en particulier dans le contexte de la sécurité régionale de la mer Noire.

Ayant cela à l'esprit, la Bulgarie considère la décision de Varsovie de 2016 sur la présence avancée de l'OTAN comme l'une des plus importantes en termes de dispositif de défense. En s'appuyant sur la même décision, les Alliés de l'OTAN ont mis en place une présence avancée adaptée dans la région de la mer Noire. Les mesures liées à la présence avancée, y compris la présence avancée adaptée, sont de nature purement défensive, proportionnées, ainsi que conformes au droit international et aux obligations contractées.

Le renforcement de la présence de l'OTAN dans la région de la mer Noire témoigne clairement de sa solidarité et de sa détermination à défendre également des principes, dont le droit de chaque État souverain de choisir ses propres arrangements en matière de sécurité. Ce renforcement effectif fournit les garanties nécessaires à notre sécurité. Les mesures liées à la

présence avancée adaptée contribuent à améliorer la connaissance de la situation et l'interopérabilité entre les Alliés, et à prévenir efficacement les conflits dans la région.

Ces mesures ne constituent pas une menace car elles ont également la possibilité d'être soumises à des régimes de maîtrise des armements ainsi qu'à des mesures de confiance et de sécurité au titre du Document de Vienne.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer le plein attachement de la Bulgarie aux principes et normes des régimes de maîtrise des armements et aux mesures de confiance et de sécurité, qui visent à réduire les risques et à améliorer la prévisibilité et la confiance dans le domaine politico-militaire. À cet égard, nous tenons une fois à plus réitérer notre soutien sans réserve à une modernisation substantielle du document de Vienne, qui constitue une étape importante vers le rétablissement de la confiance et la relance de notre culture de coopération, notamment sur le thème des mesures liées à la présence avancée de l'OTAN.

Je vous remercie. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



966^e séance plénière
Journal n° 972 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

La Présidence américaine a prévu que la séance du Forum d'aujourd'hui aurait pour objet de fournir une explication franche de la finalité du renforcement de la présence avancée des forces de l'OTAN sur le flanc oriental, ce qui nous donne l'occasion de présenter une évaluation détaillée de la situation dans cette zone, de présenter des faits concrets et de réfuter les allégations infondées et les mythes de propagande qui ont été exprimés.

Les rapports du représentant du Secrétariat de l'OTAN et des hauts responsables de trois pays membres ont laissé une impression déprimante et ont montré une fois de plus à quel point la pensée des stratèges de l'OTAN est éloignée de la réalité. Nous avons jugé que la déclaration du Sous-Secrétaire d'État adjoint aux affaires européennes et eurasiennes, M. Michael Murphy, était déroutante et décourageante, d'autant qu'elle contient de nombreuses évaluations politisées qui la rendent peu propice à la recherche de réponses aux problèmes de « sécurité dure » qui se posent sur le continent européen.

Dans le même ordre d'idées, nous croyons savoir que la Présidence américaine a l'intention de poursuivre le débat lors du prochain Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur les doctrines militaires, qui se tiendra les 9 et 10 février. Nous avons à plusieurs reprises averti nos partenaires de la nature contre-productive des schémas de confrontation et avons suggéré de s'en écarter. Nous sommes convaincus que personne ne se demandera plus pourquoi les représentants du Ministère russe de la défense ne participeront pas à ce séminaire.

Madame la Présidente,

Contrairement aux affirmations sans fondement entendues aujourd'hui, je tiens à souligner que les activités menées de longue date par l'OTAN n'ont apporté aucune valeur ajoutée à l'Europe en termes de stabilité et de sécurité. Au contraire, elles ont entraîné une augmentation des possibilités de conflit et un renforcement de la méfiance mutuelle, ainsi qu'une militarisation et l'établissement de nouvelles lignes de démarcation artificielles sur le continent.

L'Alliance poursuit sa politique infondée de « confinement » de la Russie. Elle renforce les capacités de la coalition et modernise l'infrastructure militaire près des frontières de la Russie. La présence « tournante » dans les États baltes et en Pologne prend en fait essentiellement la forme d'un déploiement permanent de quatre bataillons de l'OTAN, qui, ensemble, sont équivalents à une brigade d'infanterie motorisée renforcée par des équipements lourds. Les États baltes, qui comptent souvent parmi les principaux partisans d'une ligne hostile à la Russie, cultivent assidûment le mythe d'une éventuelle « invasion » russe. De l'aveu même de l'Alliance, il n'y a jamais eu autant de forces militaires déployées dans la région.

Dans le cadre de la présence avancée adaptée de l'OTAN dans la région de la mer Noire, une brigade multinationale (comprenant des troupes de six pays : Roumanie, États-Unis d'Amérique, Pologne, Bulgarie, Espagne et Portugal) d'environ 4 000 hommes a été constituée sur la base d'une unité militaire roumaine.

La région de la mer Baltique connaît des changements spectaculaires puisque l'Alliance renforce sa présence à proximité immédiate des frontières de la Fédération de Russie.

Nous sommes préoccupés par la perspective d'une présence militaire américaine accrue en Pologne. Il est en effet prévu d'augmenter considérablement le nombre total de militaires américains sur place, qui s'ajouteraient aux 4 500 hommes déjà déployés. Ces renforts viendraient en partie du transfert de forces actuellement stationnées en Allemagne. L'infrastructure en cours de création permettra de renforcer à court terme les forces américaines installées en Pologne et de les porter à 20 000 hommes.

Une telle décision, si elle est prise, porterait un coup sérieux à l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997. Nous rappelons l'une de ses principales dispositions : « l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat. »

L'entrée en service de la base américaine de défense contre les missiles balistiques à Deveselu (Roumanie) et la construction d'une base similaire en Pologne montrent que la situation stratégique en Europe s'est considérablement compliquée. Dans ce contexte, nous considérons que les activités de défense antimissile destructrices des États-Unis et de leurs Alliés sont une menace directe pour la sécurité et la stabilité internationales et régionales.

Même dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'Alliance a mené des exercices sur son flanc oriental, notamment des scénarios contre un ennemi « comparable », c'est-à-dire la Russie. Nous considérons que de telles manœuvres sont provocatrices et certainement peu clairvoyantes compte tenu des circonstances actuelles.

La mission de police aérienne de l'OTAN dans la région de la Baltique, renforcée en 2014 sous le prétexte fallacieux d'une « menace » de la Russie, se poursuit. Permettez-moi de vous rappeler que cette mission a été créée sans raison réelle en 2004 (soit dix ans avant le début de la crise en Ukraine), qu'elle a maintenant quadruplé et qu'elle effectue des vols à proximité de la frontière russe. Il en va de même pour la présence navale. En effet, les pilotes et les équipages des navires de guerre de l'OTAN provoquent délibérément les forces russes

d'alerte au combat et, de l'avis de nos experts militaires, mettent à l'épreuve notre capacité à réagir de manière adéquate.

Le nombre de soi-disant « interceptions » de nos avions pendant les missions de patrouille effectuées par l'OTAN dans la Baltique augmente, bien que la Russie respecte les accords conclus. En effet, ses avions volent en dehors des lignes régulières, ont des transpondeurs activés, sont en contact radio avec les contrôleurs aériens civils et suivent les plans de vol soumis à l'avance.

Les avions de l'OTAN décollent pour « intercepter » nos chasseurs dont les transpondeurs sont désactivés lorsqu'ils escortent des avions de ligne Tu-134. Selon la réglementation d'EUROCONTROL (telle que modifiée le 1^{er} février 2019 – Spécifications pour des règles harmonisées du trafic aérien), il est suffisant qu'un avion chef de file qui vole en formation dispose d'un plan de vol, ait un transpondeur allumé et soit en communication avec les services de contrôle de la circulation aérienne au sol.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par les efforts déployés par les dirigeants du bloc de l'Atlantique Nord pour attirer des États traditionnellement neutres dans sa sphère d'influence.

Ces initiatives unilatérales changent inévitablement l'équilibre des forces en Europe et provoquent un glissement vers une autre course aux armements. Malgré cela, la Russie continue à être guidée par le principe de retenue dans la planification de l'entraînement au combat de ses forces armées.

Nous pensons que les contacts entre experts militaires de la Russie et l'OTAN devraient être repris afin de désamorcer et de prévenir des incidents involontaires. Nous sommes ouverts au dialogue. Nous regrettons que le Conseil OTAN-Russie, qui est le principal mécanisme de règlement des différends et de communication des nouveaux défis en matière de sécurité, soit utilisé par l'Alliance pour nous faire la leçon sur des questions qui ne font pas partie de ses activités.

Un débat sur le thème de la séance d'aujourd'hui ne serait pas complet si l'on ne mettait pas l'accent sur la question des dépenses militaires de l'OTAN, qui est régulièrement soulevée lors des réunions de l'Alliance à tous les niveaux et constitue en fait le principal sujet des réunions des dirigeants des pays membres. Il convient de noter que depuis la fin de la guerre froide, les pays de l'OTAN ont réduit de manière constante et significative leurs dépenses de défense et qu'à partir de 1991, la plupart d'entre eux ont réorienté les économies ainsi réalisées vers le développement économique et social. En 2016, selon les données de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, le « dividende de la paix » s'élevait à environ 2 600 milliards de dollars É-U, dont la moitié environ était imputable aux États-Unis.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, des tentatives répétées ont été faites pour accroître les dépenses militaires des États européens. Ainsi, l'Engagement capacitaire de Prague a été approuvé lors du sommet de l'OTAN qui s'est déroulé dans la capitale tchèque en 2002. À cette occasion, un objectif de 2 % du produit intérieur brut (PIB) avait été fixé pour les dépenses de défense des futurs membres (avant l'admission de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et des États baltes au sein de l'Alliance en 2004).

Le sommet de 2014 au Pays de Galles, en particulier face à la « menace de l'Est », a imposé à tous les membres de l'Alliance d'augmenter le niveau des dépenses de défense à 2 % de leur PIB, dont 20 % devraient être consacrés aux armes, au matériel militaire et à la recherche-développement. Il est à noter que les États-Unis ont relevé le seuil à 4 % lors du sommet de Bruxelles en 2018.

Le total des dépenses de défense de l'Alliance en 2019 s'élevait à 1 040 milliards de dollars É-U, dont 730 milliards, soit plus de 70 %, provenaient des États-Unis, tandis que les dépenses du Canada et des membres européens de l'Alliance s'élevaient à 309 milliards.

Pour répondre à la question de savoir de quel côté vient la menace pour la paix, il suffit de dire que les dépenses militaires totales de l'OTAN dépassent le budget de la défense russe, qui est de 46 milliards de dollars, par un facteur de 22,6, et que les dépenses des seuls pays européens sont 6,7 fois plus élevées.

Madame la Présidente,

Le débat sur les questions de sécurité le long de la ligne de contact entre notre pays et les pays membres de l'Alliance serait incomplet si l'on ne tenait pas compte de la position de la Russie. Nous avons une bonne mémoire et nous nous souvenons que la majorité des guerres qui se sont déroulées sur notre sol sont venues de l'ouest. La Russie n'a pas commencé ces guerres, mais elle les a terminées, libérant parfois une partie importante de l'Europe de l'esclavage au prix d'un lourd tribut. Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait pas, dans cette région qui souffre depuis longtemps, de différences insurmontables, et encore moins de problèmes, qui exigeraient une solution militaire ou la présence importante de blocs politico-militaires. Cependant, la situation telle qu'elle est actuellement et la mise en place d'une présence militaire de l'OTAN à nos frontières occidentales montrent que l'Alliance pense autrement. Les dirigeants de l'Alliance de l'Atlantique Nord, conformément à leur propagande sur la nécessité de « contenir par la force les politiques agressives de la Russie », ont systématiquement mis en œuvre des mesures visant à militariser les pays d'Europe centrale et orientale.

Nous aimerions vous rappeler que c'est notre pays qui a apporté dans les années 1990 ce que l'on peut décrire sans exagération comme une contribution historique à l'élimination de l'héritage de la guerre froide. En un temps record, la Russie a retiré des troupes et des armements des pays d'Europe centrale et orientale, a dissous d'importantes forces armées en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et dans les États baltes, soit plus de 800 000 hommes au total, et a détruit et éliminé des dizaines de milliers d'armes et d'équipements lourds. Aujourd'hui, en Occident, nombreux sont ceux qui préfèrent ne pas s'en souvenir, car ces faits ne correspondent pas au mythe entretenu de l'« agression » russe.

Nos adversaires sont mal à l'aise lorsqu'il faut se souvenir de l'ardeur avec laquelle on assurait à l'époque que l'adhésion à l'OTAN soulagerait les pays d'Europe orientale des douleurs fantômes dues à leur héritage historique, améliorerait les relations avec Moscou et entourerait l'Alliance d'une « ceinture » d'États amis de la Russie. Ce qui n'a pas été le cas.

L'OTAN parle maintenant de la nécessité d'une protection spéciale des États d'Europe centrale et orientale en raison de leur « position de première ligne ». Il est difficile de ne pas remarquer que la russophobie, qui par nature ne peut être guérie par des chars, est

au cœur de la politique étrangère de plusieurs pays de cette région. Pire, elle fait partie du processus de planification de la défense et prend la forme d'une accumulation d'armes et d'équipements.

On constate aujourd'hui que la sécurité « dure » qui règne sur le continent dans son ensemble, et en Europe centrale et orientale en particulier, traverse une crise systémique profonde.

L'Alliance de l'Atlantique Nord continue à mettre en œuvre le plan d'action « réactivité » adopté au sommet du Pays de Galles en septembre 2014 ainsi que les décisions ultérieures des ministres de la défense au sein du Conseil de l'Atlantique Nord. Toutes ces initiatives visent à modifier en sa faveur l'équilibre des forces militaires dans la région européenne, y compris à proximité immédiate des frontières de la Russie. Le retour d'une présence militaire américaine « lourde » en Europe de l'Est est en bonne voie, y compris le développement continu d'une infrastructure militaire manifestement antirusse dans ces territoires.

Madame la Présidente,

Nous pensons que le sujet de cette réunion aurait également dû inclure un échange de vues sur les moyens possibles de remédier à la situation. C'est ce que nous espérons entendre. Or nous avons plutôt entendu des idées qui sont loin d'être nouvelles sur la manière de continuer à « saturer » l'Europe centrale et orientale d'armements afin de lutter contre la soi-disant « menace russe ». Cela étant, la Russie prendra toutes les mesures nécessaires pour contrer les risques et les menaces qui pèsent sur notre sécurité nationale.

Dans le même temps, la Russie reste attachée à l'édification d'une architecture de coopération paneuropéenne en matière de sécurité qui soit mutuellement bénéfique et élargie, fondée sur le principe de l'indivisibilité de la sécurité et appuyée par le droit international. Nous espérons que le bon sens finira par prévaloir au sein de l'OTAN et que nos partenaires occidentaux auront la capacité d'abandonner des schémas de confrontation qui sont motivés par le désir d'assurer leur propre sécurité au détriment des autres.

La Russie et l'OTAN sont toutes deux confrontées aux mêmes défis et menaces. Compte tenu de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme dans le monde, l'Alliance doit cesser de s'inquiéter et d'inquiéter ses partenaires au sujet d'une menace russe imaginaire et envisager de s'associer à la Russie pour assurer la sécurité mondiale et régionale. Nous pourrions commencer dès à présent à dresser une liste commune des défis et des menaces dont l'élimination contribuerait à renforcer la sécurité européenne. Le premier pas dans cette direction a été franchi avec la décision de la Russie et des États-Unis de proroger sans conditions préalables le Traité sur la réduction des armements stratégiques.

Madame la Présidente,

Au cours de la séance, nous avons noté avec une inquiétude particulière que les déclarations d'un diplomate américain de haut rang, de certains orateurs principaux et de certaines délégations ont tenté de justifier, voire de promouvoir le principe de « confinement » de la Russie par l'OTAN. On nous a assuré, de manière peu convaincante, pour ne pas dire maladroite, que dans le domaine de la sécurité militaire, la « dissuasion » est

désormais le paradigme qui justifie que l'Alliance établisse une présence avancée à sa frontière orientale.

De telles déclarations sont profondément inquiétantes pour l'avenir du dialogue paneuropéen sur la sécurité. Nous sommes tous conscients que les documents fondateurs sur lesquels s'appuient les travaux de l'OSCE donnent une place de choix au principe du renforcement global et du développement de la coopération entre les États participants.

Le fait de s'écarter du concept de « sécurité coopérative » et de tenter de l'éroder ou de le remplacer par des éléments étrangers à l'OSCE est lourd de conséquences pour le fonctionnement de notre Organisation et la sécurité européenne.

Pour conclure, je demande instamment, une fois de plus, l'abandon des vaines tentatives visant à remettre en cause l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie. La question de l'appartenance de la Crimée n'est plus à l'ordre du jour. La péninsule était, est et restera russe.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/972
27 January 2021
Annex 10

FRENCH
Original: ENGLISH

966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 3 e) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FINLANDE ET DU LIECHTENSTEIN)**

Madame la Présidente,

Je fais la présente déclaration au nom de la Finlande, du Liechtenstein et de la Suisse, qui sont les (actuels) donateurs de l'initiative d'apprentissage en ligne du FCS.

Permettez-moi de remercier la Section d'appui au FCS d'avoir présenté le programme d'apprentissage en ligne du FCS.

Madame la Présidente,

Le multilatéralisme a été mis à l'épreuve ces dernières années – au niveau tant mondial que régional – et doit être renforcé pour que nous puissions relever efficacement les défis communs auxquels nous sommes actuellement confrontés. L'OSCE étant la plus grande organisation régionale de sécurité, elle doit continuer à jouer un rôle important pour ce qui est de rétablir la confiance dans le domaine politico-militaire. Le FCS a été créé en 1992 précisément dans ce but. Mais le FCS n'est pas seulement une plate-forme de dialogue. C'est un organe décisionnel qui – comme vous le savez tous – dispose d'une vaste gamme d'outils pratiques.

Le programme d'apprentissage en ligne vise à améliorer/élargir les connaissances des États participants, des points de contact dans les capitales et des missions de terrain de l'OSCE sur le FCS et les questions dont celui-ci s'occupe, en particulier la maîtrise des armes classiques et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS).

Ce programme n'est pas un événement « ponctuel ». Son objectif est de renforcer le travail du FCS sur le long terme et donc l'OSCE dans son ensemble. C'est aussi bien plus qu'un cours d'initiation pour les nouveaux collègues. Il devrait nous permettre à tous d'approfondir nos connaissances sur les questions liées au FCS et de mieux comprendre leur importance dans l'architecture de maîtrise des armements et dans le contexte d'ensemble. Nous espérons que les délégations des États participants à Vienne et dans les capitales trouveront les modules d'apprentissage en ligne utiles et nous les encourageons à y participer activement.

En conclusion, permettez-moi de remercier la Section d'appui au FCS du Centre de prévention des conflits d'avoir pris cette initiative et d'assurer le fonctionnement de la plate-forme de manière inclusive et transparente. Nous souhaiterions être régulièrement informés des progrès de l'initiative et remercions la Présidence du FCS, les États-Unis, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de la présente séance. Nous nous félicitons également de la participation des coordonnateurs du FCS.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.

966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 3 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LE DOCUMENT
DE VIENNE (SUÈDE) (ÉGALEMENT AU NOM DU
COORDONNATEUR DU FCS POUR LE CODE DE CONDUITE SUR
LES ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ (SUISSE),
DE LA COORDONNATRICE DU FCS POUR LES QUESTIONS
RELATIVES À LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DES NATIONS UNIES (ALBANIE), DU COORDONNATEUR DU FCS
POUR LES QUESTIONS DE NON-PROLIFÉRATION (BIÉLORUSSIE),
DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LES PROJETS
D'ASSISTANCE CONCERNANT LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT
CALIBRE ET LES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES
(AUTRICHE), ET DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE))

Madame la Présidente,
Excellences,
Chers collègues,

Permettez-moi de prendre la parole au nom de tous les coordonnateurs du FCS, ainsi qu'au nom de la Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), afin de parler du projet extrabudgétaire intitulé « Programme d'apprentissage en ligne du Forum pour la coopération en matière de sécurité ».

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité est une plate-forme et un organe décisionnel unique chargé au sein de l'OSCE de la dimension politico-militaire de la sécurité. Il soutient les travaux menés par les 57 États participants de l'Organisation sur un large éventail de sujets, notamment les régimes de maîtrise des armes conventionnelles, les mesures de confiance et de sécurité, le Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la sécurité, les ALPC et les SMC, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et la résolution 1540 du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. En particulier

pour ceux qui sont nouveaux à l'OSCE, ainsi que pour les points de contact nationaux, il peut souvent être difficile d'appréhender le vaste programme du FCS.

C'est pourquoi la Section d'appui au FCS du Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE a élaboré le Programme d'apprentissage en ligne du FCS, qui peut être très utile pour mieux faire connaître et comprendre aux divers auditoires visés les multiples sujets que traite le Forum. L'objectif de ce programme extrabudgétaire est de faciliter la communication systématique d'informations sur les travaux du FCS aux délégués, aux points de contact nationaux et aux autres parties intéressées dans les États participants et leurs centres de vérification. Mes collègues et moi-même partageons tous la conviction que le Programme d'apprentissage en ligne du FCS peut renforcer la capacité des États participants d'honorer leurs engagements et est susceptible d'enrichir les discussions et le dialogue dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE.

Le programme a été lancé en octobre 2020, et nous sommes reconnaissants à la Finlande, au Liechtenstein et à la Suisse d'avoir immédiatement soutenu cette nouvelle initiative. Grâce à leurs contributions extrabudgétaires, un module pilote sur le Document de Vienne est en cours d'élaboration et il est prévu d'en faire une démonstration préliminaire en marge la Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui se tiendra au début de mars.

En conclusion, les coordonnateurs du FCS et la Présidente du Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC souhaitent exprimer leur ferme soutien au Programme d'apprentissage en ligne du FCS et remercier la Section d'appui au FCS pour cette initiative. Nous sommes prêts à apporter notre aide pour faire connaître les différents modules d'apprentissage en ligne au fur et à mesure qu'ils seront élaborés et diffusés au cours de l'année. Nous remercions les donateurs actuels pour leurs contributions et invitons les autres États participants à envisager également de soutenir financièrement ce programme très prometteur.

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention. Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/972
27 January 2021
Annex 12

FRENCH
Original: ENGLISH

966^e séance plénière
Journal n° 972 du FCS, point 3 g) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE

Madame la Présidente,
Excellences,
Chers collègues,

Nous demandons à la Présidence de bien vouloir faire en sorte que la neutralité de l'OSCE quant au statut du Kosovo-Métochie soit respectée dans tous les documents officiellement distribués.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/972
27 January 2021
Annex 13

FRENCH
Original: ENGLISH

966^e séance plénière

Journal n° 972 du FCS, point 3 h) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite mettre à profit cette séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pour demander à l'OSCE une assistance pratique destinée à renforcer la capacité des autorités nationales azerbaïdjanaises à prévenir et combattre les risques liés aux engins explosifs. Cette demande d'assistance pratique est présentée sur la base de nos engagements communs dans la dimension politico-militaire, conformément au Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (FSC.DOC/1/03/Rev.1 en date du 23 mars 2011).

Alors qu'il entame le processus de réhabilitation des territoires touchés par le conflit, l'Azerbaïdjan serait très reconnaissant à l'OSCE de lui apporter une assistance pratique pour l'aider à mettre en œuvre ses engagements concernant les explosifs et munitions. Il est absolument essentiel à cette fin de soutenir les autorités nationales compétentes en renforçant leurs capacités techniques et opérationnelles pour qu'elles puissent nettoyer de façon plus efficace, plus ordonnée et plus sûre les zones où se trouvent des engins explosifs.

La délégation azerbaïdjanaise fournira en temps utile de plus amples informations sur les besoins et l'assistance demandée.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.